



MOURNANS (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Morinain, Mornans, Mourenans, Montrenand, village de l'arrondissement de Poligny, canton et bureau de poste de Nozeroy ; perception de Censeau ; paroisse d'Onglières ; à 4 km d'Onglières, 6 de Nozeroy, 34 d'Arbois, 34 de Poligny et 43 de Lons-le-Saunier. Altitude: 817^m.
Charbony a été réuni à la commune de Mournans le 1^{er} mars 1826.

Le territoire est limité au nord par Onglières et les Nans, au sud par Lent, Charency et la Doye, à l'est par Mièges, la Doye et Charency, à l'ouest par les Nans et Equevillon.

Il est traversé par l'ancienne et la nouvelle route de Pontarlier à Champagnole ; par le chemin de grande communication n° 21, de Poligny à Nozeroy ; par les chemins vicinaux de Noirvaux, de Nouvalet, de la Combc, de la Fontaine ; par ceux tirant dans les champs et de Charbony à Charency, à Onglières et à Nozeroy ; par les ruisseaux de Combe-Sandon, du moulin Lemire et de la Combe au Curé.

Le village est situé à l'extrémité occidentale du val de Mièges, vers la jonction de la montagne de la basse Joux avec celle de la Fresse. Les maisons, bâties sans goût, sont construites en pierre et couvertes en tuiles plates ou tavaillons. Mournans et Charbony forment deux groupes séparés.

Population : en 1790, de Mournans, 108 habitants ; de Charbony, 110 ; population réunie en 1846, 287 habitants ; en 1851, 236, dont 121 hommes et 115 femmes ; population spécifique par km carré, 56 habitants ; 23 maisons, savoir : à Mournans, 11, et à Charbony, 12 ; 46 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Germain. Paroisse de Mièges.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 5621 à 5626, 3 E 3819, 3 E 8567, 3 E 9364 à 9366 et 3 E 13575. Tables décennales : 3 E 1273 à 1281.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 772 et 773, 2 Mi 365, 5 Mi 1264, 2 Mi 1117, 2 Mi 2133, 5 Mi 15 et 16 et 5 Mi 1184.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastré : exécuté en 1813 : surface territoriale, 505^h 87^a divisés en 715 parcelles que possèdent 161 propriétaires dont 105 forains ; surface imposable, 496^h, savoir : 229 en terres labourables, 143 en pâtures, 97 en forêts de sapins, 15 en prés, 6 en bois-taillis, 4 en prés-bois, 1^h 51^a en sol et aisances de bâtiments, et 59^a en jardins ; d'un revenu cadastral de 13.545 fr. ; contributions directes en principal, 1.522 fr.

Le sol, montagneux, froid et peu fertile, ne rend que quatre fois la semence et produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin, du foin, un peu de légumes secs, de



fruits et de fourrages artificiels.

On importe le tiers des céréales et le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. p. 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et chèvres ; 15 ruches d'abeilles.

Il y a deux chalets dans lesquels on fabrique annuellement 15.000 kg de fromages façon Gruyère.

Les habitants fréquentent les marchés de Champagnole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et le produit des fromageries. Quelques-uns s'occupent de transporter des bois-sapins depuis les forêts jusqu'aux scieries de Champagnole, et de sortir des forêts les bois destinés à la marine.

On trouve sur le territoire, de la marne, du minerai de fer, du sable vitrifiable, du tuf, de la pierre ordinaire à bâtir et de taille, d'excellente pierre réfractaire employée à la confection des fours, de la pierre à chaux, des carrières de marbre rose-blanc, dont les produits ont été employés à la décoration du château d'Arlay, et beaucoup de variétés de coquillages fossiles.

Il y avait une tuilerie entre le village de Charbonny et le territoire d'Onglières ; rétablie en 1832, puis incendiée en 1840, elle n'a pas été reconstruite. Il existait aussi un moulin à Charbonny, qui a été démoli en 1839.

Biens communaux : quatre fontaines avec abreuvoirs au hameau de Charbonny ; une fontaine avec abreuvoir à l'est du village de Mournans ; un puits en cours de construction ; une place publique, emplantée de tilleuls et frênes, et 68^h 86^a de pâtures, bois et terres ; d'un revenu cadastral de 897 fr. ; le hameau de Charbonny a 42^h 99^a de pâtures, d'un revenu cadastral de 282 fr.

Il n'y a ni maison commune ni écoles ; les enfants, ne pouvant fréquenter l'école d'Onglières pendant l'hiver, à cause des neiges, ont une éducation très négligée.

Bois communaux : 10^h 83^a de bois-sapins ; coupe annuelle, 10 arbres.

Budget : recettes ordinaires, 1.472 fr. ; dépenses ordinaires, 1.271 fr.

Bureau de bienfaisance : La commune de Mournans a droit au bureau de bienfaisance du val de Miéges pour une somme annuelle de 18 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Mournans et Charbonny sont deux villages dont l'origine, l'existence et l'histoire tout entière s'expliquent par les avantages que présente la configuration topographique du sol sur lequel ils sont assis pour dominer un pays par la force des armes, ou pour le défendre contre les attaques du dehors. Postes militaires sous la domination romaine, forteresses au moyen-âge, ils furent longtemps tous deux une des principales clefs du val de Miéges. On y retrouve plusieurs monuments de la période gauloise, tels que la *Pierre lithée* ou pierre sacrée de la montagne de Fresse ; un chemin qui, de Pontarlier, communiquait avec Poligny, et une autre voie, descendant par Champagnole au Pont-du-Navoy, pour communiquer avec les villes celtiques de Lédou, de Clairvaux et d'Antre. Cette dernière route, sous le nom de *chemin d'Entre-Porte*, passait au pied d'un *oppidum* bâti sur la pointe méridionale de la montagne de la basse Joux.

En rectifiant la grande route de Champagnole à Pontarlier, les ouvriers trouvèrent, en 1846, un dard de javeline en bronze et une lame à deux tranchants, de même métal. Ces deux armes, par leur forme, paraissent appartenir à l'époque celtique.

Un canton du territoire de Mournans s'appelle aux *Égliseries*. Nous ferons remarquer que sur les bords de la voie romaine traversant le camp d'Amancey et à Charnod, les champs qui portent cette dénomination

sont couverts de débris romains. Le canton des Nouvalets, *Novalia*, a dû être traversé par une voie qui en remplaçait une plus ancienne. Charbonny, *Castrum Carbonis*, était défendu par un fortin semblable à celui qui était à l'entrée de la gorge de Giron, appelé aussi *Castrum Carbonis*, puis *Charbonel*.



Seigneurie de Mournans : Mournans dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Dans le second partage que fit Jean de Chalon l'Antique, en 1262, ce prince attribua aux enfants issus de son troisième mariage avec Laure de Commercy, le château de Chalamont et Boujailles avec leurs dépendances, le val de Miéges, le château de Nozeroy, la Chaux-d'Arlier, Garde-Bois et *Morinain* (Mournans).

Ce dernier lieu se composait alors d'un château-fort et d'un bourg fortifié. Au sud-ouest du village actuel et à l'extrémité méridionale de la montagne de la basse Joux, est un lieu appelé à *la Sentinelle*, dont le sol est jonché des ruines d'une forteresse. Il est séparé du reste de la montagne par un large et profond fossé. Le rocher, coupé à pic de tous côtés, rendait le château inaccessible.

Au nord du fossé s'étend un plateau qui était occupé par un bourg clos de murs, et fermé par des portes et des ponts-levis. Ce bourg était isolé au nord et au sud par de larges fossés ; des pentes abruptes en défendaient l'approche à l'est et à l'ouest. Son emplacement est appelé *sur la Ville* et *aux Chauffaux*.

En 1424, Louis de Chalon, sire d'Arlay et prince d'Orange, institua Perrin et Richard Quartal, de *Mornans*, frères, dans la charge de *portiers de la porte de Mornans*, aux gages de 4 florins, et leur donna les appartenances de la maison de la dite porte.

Suivant une tradition recueillie par M. D. Monnier, une guerre ayant amené l'ennemi devant Mournans, vers l'an 1435, une femme, indignée de voir fuir les hommes chargés de la garde des portes de ce bourg, quitta son four et alla mettre le feu à deux pièces d'artillerie. Cet acte de courage suffit pour mettre les assiégeants en pleine déroute. La conduite de cette héroïne ne serait pas restée sans récompense. Elle aurait motivé la concession perpétuelle faite par Louis de Chalon, le 30 septembre 1435, à Lambert Godin, époux de cette femme, et à sa postérité, de droits d'usage et d'affouage dans le bois de Chambéry. Cette concession fut renouvelée par Hugues de Chalon, sire de Châtelguyon, à Nozeroy, le 29 juin 1486, en faveur de Louis et de Nicolas Godin, fils de Perrin, ainsi que d'Etienne, Jean-Claude et Louis Fauconnet-Godin, de Mournans, issus de Lambert Godin. Le droit s'étendait dès le sentier de Garde-Bois jusqu'à la *porte de Mornans*. Hugues de Chalon leur permit en outre de couper toute espèce de bois dans la forêt de la haute Joux pour construire et faire du charbon, et dans la forêt de Noirval, tant pour leur service que pour le vendre.

Mournans, Charbonny, Garde-Bois et les Nans furent complètement ruinés par les Français en 1480.

Seigneurie de Charbonny : Cette terre appartenait dans l'origine aux sires de Salins, et fit partie de l'apanage de Nicolette de Salins, épouse de Simon de Commercy. Gaucher I^{er} de Commercy se reconnut, en 1240, vassal de Jean de Chalon l'Antique, pour les seigneuries de Château-Vilain, de Montrivel, et pour tout ce qu'il tenait en deçà de la Saône, dans le comté de Bourgogne. En 1242, il renouvela envers ce prince l'hommage de ses quatre forteresses, Château-Vilain, Montrivel, Charbonnel (Charbonny) et Nans, qu'il reconnut tenir de lui en fief-lige, et lui jura une fidélité entière et sans réserve dans l'étendue du comté de Bourgogne. On ignore comment Charbonny entra dans la maison de Chalon.

Le lundi après la fête de saint Vincent de l'an 1318, Catherine de Jonvelle, dame d'Andelot, céda en échange à Hugues de Chalon, sire d'Arlay, le château et la seigneurie de Varennes, ainsi que tout ce qu'elle possédait dans la seigneurie de Cuiseaux, et reçut en contre-échange les villages de Doye et de Charbonny, avec la justice haute, moyenne et basse, les hommes, les femmes, les meix taillables, les prés, les champs et le moulin Dom Jehan.

Il fut convenu que les habitants de ces deux villages continueraient de jouir de leurs droits d'usage dans la forêt de la haute Joux, qu'ils seraient soumis, ainsi que ceux de Mournans, à la banalité du moulin Dom



Jehan, et qu'ils s'aideraient, en cas de guerre, à garder le val de Mièges. Dans le cas où quelques criminels de Charbonny seraient condamnés à mort, ils ne devaient être exécutés qu'à Andelot.

Par un acte de l'an 1402, Antoine, fils de Jean de Vergy, entra, au nom de Jeanne de Chenecey, son épouse, en la foi et hommage de Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, pour les terres de Doye, *Charbonnay* et Charencey. Le 1^{er} octobre 1486, Hugues de Chalon-Arlay donna aux habitants de Charbonny, alors sujets de Nicolas de Cojenay, son écuyer, la faculté de couper du bois dans sa foresterie d'Onglières, soit pour bâtir, soit pour leur chauffage, leur permit de «décombler leurs prés, en y boutant le feu,» et enfin les exempta de toutes redevances envers ses forestiers. Philiberte de Luxembourg, veuve de Jean de Chalon-Arlay IV, acheta, avant 1530, la terre de Charbonny, et l'incorpora à la seigneurie de Nozeroy.

Mournans et Charbonny ont été désolés par la peste et la guerre en 1637. La plupart des habitations furent brûlées à cette époque. Un incendie, arrivé en 1821, détruisit près de moitié du village de Charbonny. Deux sinistres partiels, arrivés en 1850 et 1853, ont dévoré quatre maisons de Mournans.

Bibliographie : Annuaire du Jura, années 1845, 1848, 1849 et 1850. —Archives de la préfecture du Jura.